

COMMUNAUTAIRE N°25
DÉCEMBRE 2024

e Bulletin

VIVRE

Dynamisons le
commerce local
p.10

TRAVAILLER

Développement
économique à Loire
Semène : entre défis
et opportunités
p.14

PRÉSERVER

Préserver les ressources
en eau
p.24

DÉCOUVRIR

Renaturation du Sambalou
à Saint-Just-Malmont
p.26





Dans le même temps, est-ce que l'État a réduit son nombre de fonctionnaires ? La réponse est non !

Notre pays s'enfonce de plus en plus dans une dette qui l'oblige aujourd'hui à faire des coupes sombres, aveugles, générant ainsi des incompréhensions et du ressentiment à l'encontre de coupables idéaux : les collectivités locales, le fonctionnaire, le salarié qui ne travaille pas assez, celui au contraire qui réussit, celui qui est différent...

Loin de ces polémiques stériles et de toutes manœuvres, votre communauté de communes se bat pour mettre en œuvre des politiques publiques nécessaires et utiles comme l'amélioration de l'habitat, le soutien de l'économie locale ou le développement d'une politique familiale attractive à travers nos crèches, nos accueils de loisirs, nos bibliothèques. Le bien vivre ensemble, notion trop souvent galvaudée et détournée comme un simple slogan, ne prend du sens qu'avec sécurité et tranquillité publique. Exerçant pleinement ses responsabilités et ses compétences, la Communauté de communes va procéder à la requalification d'une friche industrielle à Saint-Just-Malmont pour accueillir la troisième brigade de gendarmerie du territoire. D'ici le premier septembre 2025, les effectifs passeront ainsi de 22 à 32 gendarmes. Ce projet a été retenu par l'État grâce à la synergie parfaite entre la commune, la Communauté de communes et les parlementaires.

Avec toujours plus de contraintes réglementaires, vos élus travaillent sur des actions concrètes et des investissements vitaux comme ceux liés à l'eau potable ou au développement économique.

La maîtrise de nos charges de fonctionnement, les choix politiques et financiers courageux qui ont été faits nous permettent d'investir pour vous et pour l'avenir. Au terme de ce mandat, ce seront près de 15 Millions d'euros qui auront été injectés dans l'économie locale, irriguant ainsi notre territoire, ses communes, ses écoles, ses commerces, ses services publics et garantissant ainsi un cadre de vie qualitatif et préservé.

Frédéric Girodet

Président de la Communauté de communes Loire Semène

BULLETIN COMMUNAUTAIRE LOIRE SEMÈNE
N° 25 | 2024

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Frédéric GIRODET

COORDINATION - RÉALISATION - RÉDACTION
Service Communication

PHOTOS, ILLUSTRATIONS
Communauté de Communes
Loire Semène,
De Beaux Lents Demains, Freepik,
Unsplash, Franck Jourdat,
Auvergnates en Vadrouille,
Vecteezy, PETR Laurence Barruel

POUR EN SAVOIR PLUS
www.loire-semene.fr

IMPRESSION
Imprimerie Déposé Par Éole

DIFFUSION
Coup de Pouce à l'Emploi

DÉPÔT LÉGAL
ISSN 1774 - 4326 - Tirage 10 000 ex.



Famille Enfance Jeunesse



Café de l'Éco - Monde Économique



Activités pleine nature - Gorges de la Loire

VIVRE

PAGE 04 À PAGE 13

- Les Espaces de Vie Sociale : un pilier de cohésion et de solidarité à Loire Semène
- La Maison France Service : un territoire bien desservi
- Un accueil spécifique pour les 12-14 ans
- Le Portail Familles pour faciliter la vie des parents
- Accompagner vers l'autonomie digitale, grâce à nos conseillers numériques
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : de nouvelles aides pour rénover son logement
- Dynamisons le commerce local
- Une Saison Culturelle riche à Loire Semène
- Musica'LS fait son Festiva'LS
- Les CM2 en visite à la Communauté de Communes

TRAVAILLER

PAGE 14 À PAGE 21

- Développement économique à Loire Semène : entre défis et opportunités
- Les étapes de la création d'une zone
- De la concertation institutionnelle à la concertation publique
- Éviter, Réduire, Compenser : la démarche ERC
- Un projet bien construit face aux obstacles judiciaires
- Zone d'Activités des Portes du Velay : une extension à venir
- La Flachère, une nouvelle pépinière pour les artisans
- Les Cafés de l'Éco

PRÉSERVER

PAGE 22 À PAGE 25

- Un nouveau mode de collecte des déchets par le SICTOM
- Les bons gestes à adopter pour un meilleur tri
- Compostage
- Plan Climat - De bons résultats et des axes d'améliorations enclenchés
- Préserver les ressources en eau : un projet d'Interconnexion pour Saint-Didier-en-Velay et La Séauve-sur-Semène
- Une Société Publique Locale pour gérer et exploiter l'eau potable
- La prévention des inondations : une priorité

DÉCOUVRIR

PAGE 26 ET PAGE 27

- Renaturation du Sambalou à Saint-Just-Malmont
- Aménagement des Berges de la Semène à Pont-Salomon
- Une salle d'escalade indoor à Aurec-sur-Loire



Les Espaces de Vie Sociale : un pilier de cohésion et de solidarité à Loire Semène

Les Espaces de Vie Sociale (EVS) assurent des missions essentielles aux services de tous les habitants. Il existe deux Espaces de Vie Sociale sur le territoire de Loire Semène, un à Saint-Just-Malmont porté et financé par la CCLs et un à Aurec-sur-Loire, porté et financé par la MJC.

Familles, enfants, adolescents, seniors, ces espaces proposent des activités tout au long de l'année pour répondre aux besoins de tous.

Accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, conférences, ateliers jeux en famille, médiation équine, permanences numériques, ateliers nutriments, ateliers pour stimuler la mémoire... Il y a forcément une activité pour vous.

Les deux structures, Pierre Royon à Saint-Just-Malmont et la MJC d'Aurec-sur-Loire vous accueillent toute l'année, mais proposent aussi des événements « hors les murs » sur tout le territoire de Loire Semène.

Pour ne rien rater des événements à venir, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes.



ESPACE DE VIE SOCIALE PIERRE ROYON

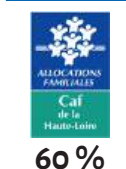
• 06 61 94 25 36
evssjm@loire-semene.fr
21 rue du centre
43240 Saint-Just-Malmont

MJC D'AUREC-SUR-LOIRE

• 04 77 35 41 59
www.mjc-aurec.fr
Parc de la Liberté / Av. de Firminy
43110 Aurec-sur-Loire



Soutien



La Maison France Services : un territoire bien desservi

Les Maisons France Services (MFS) de Saint-Just-Malmont et d'Aurec-sur-Loire sont des lieux de proximité destinés à faciliter l'accès aux services publics pour les habitants de ces communes. Leur rôle est de regrouper en un même endroit plusieurs services administratifs, permettant ainsi aux citoyens de réaliser des démarches qui, auparavant, pouvaient nécessiter des déplacements dans des bureaux différents ou dans des villes plus grandes. Par exemple, il est possible de se rendre dans ces maisons pour obtenir des informations ou de l'aide concernant les impôts, les prestations sociales comme celles de la CAF, la santé via la CPAM, ou encore des services liés à l'emploi comme ceux proposés par Pôle Emploi.

Ce dispositif vise également à réduire la fracture numérique en offrant un accompagnement pour l'utilisation des services en ligne, que ce soit pour la déclaration des revenus ou la gestion des droits sociaux. Les personnes peuvent venir sur place et, selon les besoins, les agents peuvent les aider directement ou proposer des ateliers pour mieux comprendre certaines démarches spécifiques. Les Conseillers Numériques assurent régulièrement des permanences.

Sur le territoire de Loire Semène, la Maison France Service de Saint-Just-Malmont connaît un véritable succès. Une seconde a ouvert ses portes tout récemment à Aurec-sur-Loire. Ces structures constituent un service de proximité essentiel, particulièrement en milieu rural où l'accès aux services publics peut être plus compliqué.

MAISON FRANCE SERVICE AUREC-SUR-LOIRE

26 avenue de la gare, 43110 Aurec-sur-Loire
04 77 35 40 13 / mairie@mairie-aurec.fr

MAISON FRANCE SERVICE SAINT-JUST-MALMONT

8 Pl. du Moulin Prugnat, 43240 Saint-Just-Malmont
04 51 00 91 33

Un accueil spécifique pour les 12-14 ans

Pourquoi accueillir les 12-14 ans

À partir de 11-12 ans, les enfants ont plus de mal à suivre le rythme habituel d'un accueil de Loisirs. Ils grandissent et entrent dans l'adolescence et ne veulent plus être considérés comme des enfants. Ils demandent à être consultés pour les activités et même parfois expriment l'envie de ne pas les suivre. Dans ces conditions, il est difficile de continuer à les accueillir dans les Accueils de Loisirs de la même façon. Pour cela, la Communauté de Communes Loire Semène a conduit une réflexion à l'échelle du territoire, auprès des jeunes et en lien avec les familles. Il en ressort, tant pour les jeunes que pour les familles, la nécessité d'organiser un accueil spécifique.

L'Espace 12-14 ans (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est une structure qui répond à des besoins pour les parents : besoin de garde, de sécurité pour les préados et adolescents mais aussi et surtout à des besoins d'éducation, d'apprentissage de la vie quotidienne et de loisirs collectifs.

Il doit prendre en compte un jeune en tant qu'individu à part entière qui peut exprimer ses envies, ses choix et les partager avec les autres. Le jeune est, pour toute l'équipe, au centre des préoccupations dans le but de l'aider à se construire et l'amener à devenir auteur et surtout acteur de ses loisirs. Ainsi l'équipe d'encadrement met tout en œuvre pour que le jeune passe des temps d'activités les plus agréables possibles. Le projet pédagogique constitue une réflexion collective qui définit des objectifs et les moyens de mise en œuvre pour les atteindre.

Missions et enjeux

Il s'agit d'offrir un lieu et un mode d'accueil adapté aux besoins des familles de la Communauté de Communes de Loire Semène durant les vacances scolaires au sein d'un espace de vie collectif. Si l'Accueil de Loisirs répond prioritairement à un mode de garde, sa vocation est d'être un espace d'accueil, de rencontres et de « vivre ensemble », un espace d'animation, récréatif et créatif, une passerelle citoyenne, une porte ouverte sur la cité. Le bien-être est au cœur du projet pédagogique des structures d'accueil. L'encadrement est assuré par des professionnels qualifiés du secteur de l'animation. La faculté des encadrants à animer un groupe autour d'activités collectives est le fondement

de l'accueil en centre de loisirs. Le jeu a une fonction essentielle comme vecteur d'apprentissage, de communication et d'expression. Outre le bien-être de l'enfant, l'accueil en centre de loisirs doit garantir la sécurité de l'enfant : surveillance, activités sécurisées, respect des règles d'hygiène.

Fonctionnement de l'accueil des 12-14 ans

Les lieux d'accueil sous le format Accueil de Loisirs :

Une salle spécifique réservée à cette tranche d'âge.

- Pierre Royon à Saint-Just-Malmont
- Les Galarès à Saint-Didier-en-Velay
- Jeunesse et Loisirs à Pont-Salomon
- MJC d'Aurec-sur-Loire

L'accueil se fait uniquement pendant les vacances scolaires : Noël, hiver, printemps et été.

Un programme est proposé et adapté uniquement à cette tranche d'âge. L'accueil peut se faire en journée, en demi-journée avec soirée...

La tarification est identique à celle de l'accueil collectif de mineurs, au quotient familial pour les habitants de Loire Semène.



Initiative financée



30 %



48 %



Le Portail Familles pour faciliter la vie des parents :

Que vous soyez futurs parents, ou parents d'enfants âgés de 2 mois et demi à 18 ans, ce service est pour vous. En quelques clics, vous pouvez procéder à l'inscription de votre enfant au sein des services Famille Jeunesse : modifier l'inscription de son enfant à l'Accueil de Loisirs ou à la cantine ou rechercher un mode d'accueil, ou à un des camps communautaires ...

Le Portail Familles de Loire Semène est conçu pour gérer vos demandes via un espace interactif, personnalisé et sécurisé. Pratique, il est accessible depuis un ordinateur, tablette ou smartphone.

Le Portail Familles en 1 clic :

Vous souhaitez effectuer une demande d'accueil pour votre enfant en crèche, Assistant Maternel ou MAM (Maison d'Assistants Maternels) :

- 1: Me connecter ou créer mon compte
- 2: Saisir sa demande d'accueil
- 3: Traitement de votre demande

Vous souhaitez effectuer une demande d'accueil pour votre enfant pour du périscolaire, mercredis et vacances scolaires :

- 1: Me connecter ou créer mon compte
- 2: Créer vos abonnements
- 3: Faire vos réservations



Le Portail Familles évolue !

Dans une volonté de **modernisation** et de **simplification** des démarches, la Communauté de Communes Loire Semène se mobilise pour développer de nouveaux services à destination des familles.

Ainsi, depuis le 10 Juin, **l'ensemble des démarches à effectuer sur le Portail Familles est dématérialisé** pour les Accueils de Loisirs Communautaires. Afin de procéder à **l'inscription** de votre enfant pour les services périscolaires, mercredis et vacances scolaires, la cantine ou les camps de vacances, vous devez joindre en ligne chaque pièce justificative demandée. Aucun accueil ne sera possible en cas de dossier incomplet.



Les services de cantine et camps sont aussi accessibles sur le Portail Familles.

PLUS D'INFORMATIONS :

- <https://familles.loire-semene.fr/family>
 - www.loire-semene.fr
- Et sur le site partenaire :
- <https://monenfant.fr/>



Accompagner vers l'autonomie digitale, grâce à nos conseillers numériques

Romain Proriol et Maxime Cheucle, conseillers numériques au sein de la Communauté de Communes Loire Semène, ont réalisé leurs 1000 accompagnements sur le territoire le 27 février. Ces conseillers sillonnent les communes pour être au plus près de la population et aider les habitants dans leurs démarches en ligne, offrant ainsi une opportunité précieuse pour ceux qui souhaitent devenir autonomes dans leurs usages numériques quotidiens.

Les missions des conseillers

Les conseillers ont pour mission de soutenir les citoyens dans l'utilisation des outils digitaux. Leur objectif est de guider les utilisateurs vers l'autonomie pour accomplir diverses tâches administratives en ligne, le travail à distance, la consultation d'un médecin ou même l'achat ou la vente d'objets en ligne.

Leur rôle inclut également la sensibilisation aux enjeux de la technologie afin de promouvoir des usages citoyens et critiques. Ils apprennent aux utilisateurs à s'informer et vérifier les sources, protéger leurs données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de leurs enfants etc...

Un service de proximité, proche de chez vous :

Pour plus de renseignements et informations :

conseillersnumeriques@loire-semene.fr

07 60 35 13 84



50 %



Des permanences et des ateliers pour tous

Des permanences sont organisées chaque semaine sur l'ensemble des communes du territoire, permettant aux habitants de recevoir une aide personnalisée. Afin de répondre aux besoins variés de la population, des ateliers collectifs alliant apprentissage et prévention sont également proposés. Ces ateliers couvrent un large éventail de sujets, de l'utilisation des tablettes en Accueils de Loisirs à des ateliers électroniques.

Prochainement, une série d'ateliers axés sur la découverte d'applications innovantes sera animée dans le réseau de Lecture Publique. Ces ateliers incluront des activités variées, allant des casse-têtes à la manipulation d'applications créatives. En outre, des ateliers de sensibilisation au cyberharcèlement et à l'éducation aux médias sont prévus pour aborder des sujets critiques dans le contexte actuel.

L'initiative des conseillers numériques à Loire Semène démontre l'importance de l'accompagnement vers l'autonomie technologique. En aidant les citoyens à maîtriser les outils digitaux, Romain Proriol et Maxime Cheucle contribuent à réduire la fracture numérique et à favoriser des usages plus sûrs et critiques du numérique.

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : de nouvelles aides pour rénover son logement

Depuis le 1er septembre, la Communauté de Communes Loire-Semène a signé **la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** conjointement avec les communes d'Aurec-sur-Loire, La Séauve-sur-Semène, Saint-Didier-en-Velay et Saint-Just-Malmont.

Cette convention conclue avec le Département et l'État permet de déclencher de nouvelles aides de l'État sur notre territoire et de les compléter.

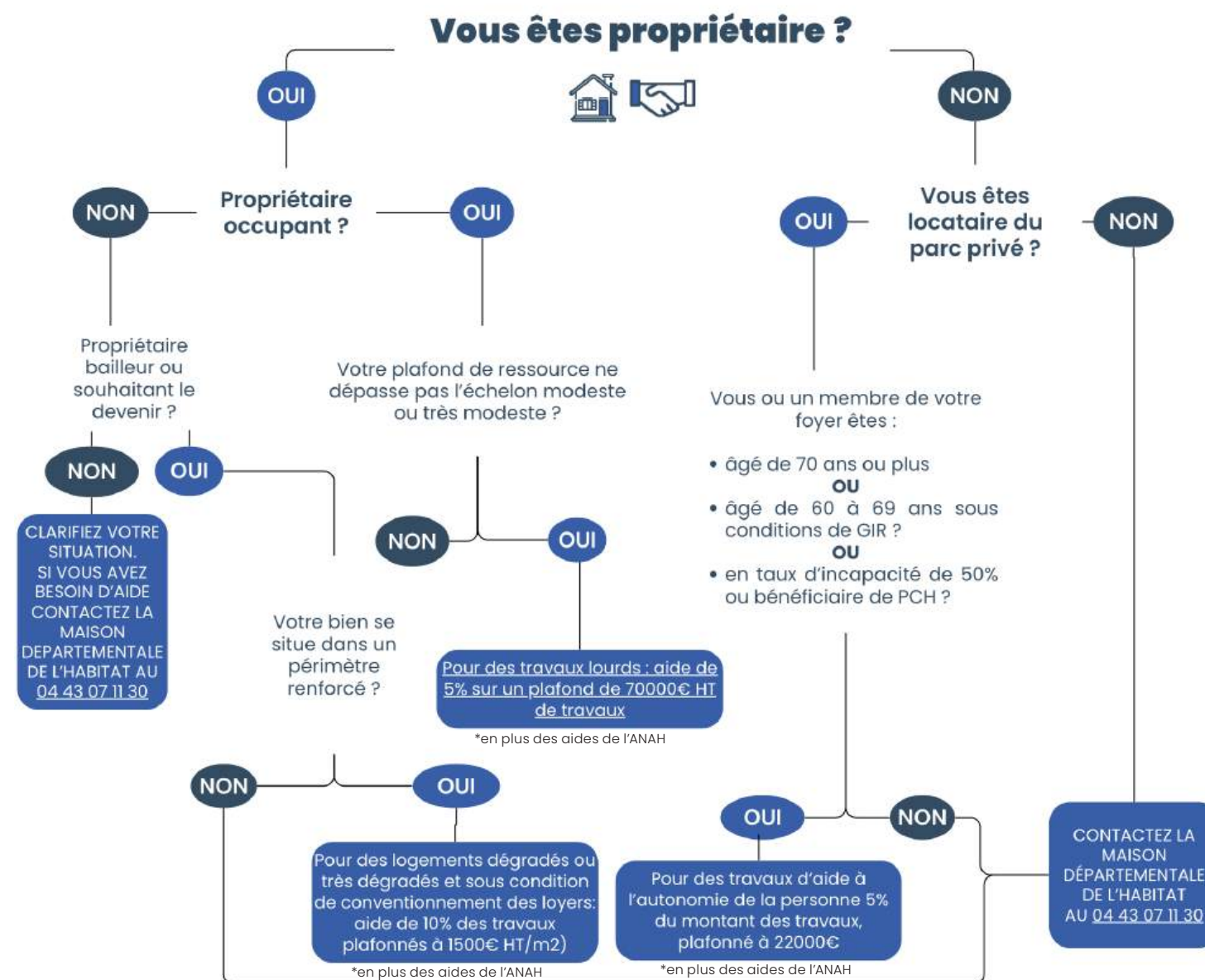
En plus de l'aide financière, cette opération permet d'accompagner les projets de travaux avec un opérateur certifié **« Mon Accompagnateur Rénov »** en charge de conseiller, de monter les dossiers de demandes de financement et d'en vérifier la conformité.

Les aides de l'OPAH sont fléchées sur les secteurs des centres de Saint-Just-Malmont, La Séauve-sur-Semène, Saint-Didier-en-Velay et Aurec-sur-Loire, des secteurs identifiés lors de l'étude pré-opérationnelle comme étant prioritaires. Sur les autres communes, des aides existent également proposées par l'ANAH.

Toutes ces aides s'adressent aussi bien aux **propriétaires occupants** qu'aux **propriétaires bailleurs**.

Pour la partie « autonomie » elle s'adresse aux occupants propriétaires ou locataires d'un logement lorsqu'ils sont âgés de 70 ans ou + OU âgés de 60 à 69 ans sur condition de GIR (Groupe Iso-Ressources qui correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée) ou bénéficiaire de la Prestation de Compensation du Handicap.

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOTRE LOGEMENT : ISOLATION, ÉNERGIE, RÉNOVATION GLOBALE... VOICI LES MONTANTS COMPLÉMENTAIRES QUE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE SEMÈNE VOUS PROPOSE (ILS S'AJOUTENT AUX AIDES DE L'ÉTAT)



L'Espace Conseil France Rénov reste votre interlocuteur prioritaire : 04 43 07 11 30
Le dossier de demande doit être monté avant la validation des travaux.



Si vous n'entrez pas dans les catégories définies, il existe quand même des aides pour l'amélioration de votre logement. Pour cela, vous pouvez contacter la Maison Départementale de l'Habitat qui organise régulièrement des permanences sur la Communauté de Communes.

PLUS D'INFORMATIONS :

Maison Départementale de l'Habitat
• Quartier la Bouteyre
43770 Chadrac
• Tél : 04 43 07 11 30

Dynamisons le commerce local

Dynamiser le commerce local : une initiative pour des centres-bourgs vivants

Parce que le commerce est essentiel pour faire des centres, des lieux de vie et de partage agréables, la Communauté de Communes Loire-Semène a lancé en avril une étude approfondie sur le commerce de son territoire. Le bureau d'études Lestoux & Associés, fort de plus de 25 ans d'expérience dans l'accompagnement des collectivités, a été choisi pour mener cette mission.

PLUS D'INFORMATIONS :

RÉFÉRENTE PROJET
PETITE VILLE DE DEMAIN

04 71 75 69 50
mbarthelemy@loire-semene.fr

Comprendre et analyser les dynamiques commerciales

L'objectif de cette étude est de comprendre les dynamiques commerciales du territoire, les habitudes de consommation des habitants, et comment les politiques publiques mais aussi les commerçants eux-mêmes peuvent soutenir le maintien et le développement des commerces, principalement dans les centres-bourgs. Des questionnaires ont été distribués aux habitants et aux commerçants, fournissant des premiers résultats prometteurs pour mettre en avant les commerces locaux. Le diagnostic a été présenté aux commerçants lors d'une réunion en soirée organisée par la Communauté de Communes. Le bureau d'études doit présenter une feuille de route avec des actions concrètes.

Quelques chiffres clés :

- **Mobilité des actifs** : 81% des actifs du territoire travaillent dans une autre commune que celle où ils résident, et 4500 personnes quittent quotidiennement le territoire pour se rendre dans la métropole stéphanoise. Cette mobilité influence fortement les habitudes de consommation.

- **Renouvellement de la population** : un quart de la population actuelle n'habitait pas dans sa commune il y a cinq ans, ce qui implique une potentielle méconnaissance du territoire et de son offre commerciale.

- **Tourisme et consommation** : L'étude a également mis en lumière l'impact de la consommation liée au tourisme, révélant des opportunités pour accroître la consommation locale. Au total le tourisme représenterait un potentiel de chiffre d'affaires à hauteur de 10 millions d'euros par an. Ces chiffres permettent de se poser les bonnes questions : les horaires d'ouverture des commerces sont-ils adaptés ? La présence en ligne est-elle nécessaire ? Quid des services additionnels pour fidéliser les clients ? Les façades sont-elles attractives ?

Les actions qui seront présentées sur la feuille de route pourront y répondre.

Renforcer le réseau de commerçants

L'étude permet aussi de créer un véritable réseau de commerçants, en s'appuyant sur les associations existantes. Ces initiatives visent à renforcer les liens entre les commerçants et à encourager des actions collectives pour dynamiser le commerce local.

Cette étude commandée par la Communauté de communes n'est que la première étape d'un processus collectif dans lequel tout le monde a un rôle à jouer ; les politiques publiques, les habitants et bien entendu les commerçants.

Vous êtes commerçant sur le territoire de Loire-Semène ? Faites-vous connaître auprès de la Communauté de Communes en appelant le 04 71 75 69 50 ou en envoyant un mail à mbarthelemy@loire-semene.fr.



Une Saison culturelle riche à Loire Semène

Depuis le mois de janvier 2024, la nouvelle saison culturelle propose des rendez-vous singuliers qui combinent subtilement la création artistique et le sens donné à l'action culturelle. « La prise de vue » est le fil conducteur de la programmation.

Autour d'images, de sons, de mots, de rencontres et surtout d'émotions, le premier semestre a été riche pour les plus jeunes comme les plus grands. Que ce soit par la rencontre d'auteurs telle qu'Angélique Brazier et Bernard Lhoste, de spectacles comme « Le jardin de grand-mère » par la Cie Poudre d'Esperluette, d'ateliers créatifs tels que la linogravure ou encore l'illustration de mangas, le public a répondu présent sur l'ensemble du territoire avec beaucoup d'enthousiasme. Le Marathon du Conte a clôturé la saison.

Les bibliothèques sont mises à l'honneur durant cette saison. Leur implication, leurs idées, et de façon plus générale, le travail soutenu qu'elles ont effectué en transversalité avec les techniciens chargés des projets culturels a largement participé à ce succès.

Le second semestre s'articule sous la même thématique : « Prise de vue Acte II ». Retrouvez l'ensemble du programme en ligne ou en papier dans les bibliothèques ou les mairies. Nous vous attendons nombreux autour d'un large choix d'événements culturels.



Musica'LS fait son Festiva'LS

Le 29 juin 2024, l'école de musique Musica'LS a organisé la première édition de son festival pour marquer la fin de l'année avec l'ensemble des musiciens. En partenariat avec le soutien de la Mairie d'Aurec-sur-Loire et la SPL les Rives d'Aurec, le spectacle de fin d'année s'est déroulé dans ce lieu si particulier qu'est le Château d'Aurec-sur-Loire.

Ainsi, plus de 120 musiciens se sont appropriés le jardin et le cloître du Château toute l'après-midi avec des concerts variés représentant l'ensemble de la proposition de l'école de musique : classes de cordes, formations musicales, ensemble de flûtes traversières, musiques actuelles, classes d'éveil, ensemble de clarinettes et saxophones, ensemble d'accordéons, récital des pianos, classes de chants et bien sûr, le concert final offert par Orchestra'LS.

La saison 2024-2025 est déjà en préparation par les professeurs et les membres du bureau de l'association afin de proposer des projets variés. Un premier concert est déjà envisagé le 18 décembre à 18h30 à Saint-Didier-en-Velay.

L'association est toujours en recherche de bénévoles, alors si vous souhaitez participer, n'hésitez pas à les contacter.

PLUS D'INFORMATIONS :

- direction@musica-ls.fr
- 06 23 60 24 10
- www.musica-ls.fr

Inscriptions :



Les CM2 en visite à la Communauté de Communes

Comme chaque année, la Communauté de Communes a reçu la visite des CM2 du territoire. Au total, 9 écoles étaient présentes sur la période du 3 au 11 juin 2024. La visite s'est articulée autour de deux temps. Un premier temps citoyen avec M. Girodet, Président, durant lequel a été abordé le fonctionnement d'une collectivité territoriale. Un second temps consacré à la visite de la station d'épuration de la Séauve-sur-Semène, qui a permis aux enfants de découvrir le traitement des eaux grâce aux explications des techniciens. C'est une journée importante pour les écoliers mais aussi pour le Président de Loire Semène qui permet aux élèves de comprendre le rôle de la collectivité et de ses compétences, mais aussi l'importance de préserver l'eau.



Développement économique à Loire Semène : entre défis et opportunités

Un territoire dynamique mais fragile

Le territoire Loire Semène affiche un dynamisme économique notable avec plus de 2000 entreprises réparties sur 17 zones d'activités. Cependant, ce dynamisme est fragile. De nombreuses entreprises cherchent à s'agrandir pour répondre aux besoins de leurs clients ou pour survivre dans un marché de plus en plus concurrentiel. Il est donc primordial de proposer aux entreprises locales des solutions pour se développer en toute sérénité et intelligence.

État des lieux des zones d'activités

Les zones d'activités de Loire Semène sont nombreuses, mais certaines sont vieillissantes ou transformées par l'urbanisation. Par exemple, d'anciennes usines sont transformées en lofts et des ateliers d'artisans en maisons d'habitation. Les zones d'activités sont occupées à 100% sur le territoire de Loire Semène et à 98% sur l'ensemble du Pays de la Jeune Loire.

Notre territoire est particulièrement affecté par les migrations pendulaires, avec 75% des habitants travaillant en dehors de la Communauté de Communes. L'attraction de la métropole stéphanoise est manifeste, comme en témoignent les embouteillages sur la RN88 aux heures de pointe en direction de Saint-Étienne. Sans création de nouvelles zones d'activités, ce phénomène transformera progressivement nos communes en cités-dortoirs.

En ce qui concerne les friches à vocation économique, Loire Semène a déjà accompli le travail si bien qu'il ne reste pratiquement plus de friche à vocation économique sur le territoire. La priorité a été donnée à la remise en état des sites existants, réhabilitant 9 hectares de friches au cours des 7 dernières années, un effort reconnu à la fois pour ses bénéfices écologiques et de bon sens.



Entreprise MGC Chalendar



Z.A. La Sagne - Saint-Ferréol-d'Auroure

Développement des zones d'activités

Après avoir exploré toutes les options, le développement de nouvelles zones d'activités reste une nécessité pour permettre aux entreprises locales de se développer et pour attirer des projets d'envergure susceptibles de créer de nouveaux emplois. Cependant, ce processus est long et complexe, impliquant de nombreuses parties prenantes.

Les règles d'urbanisme, les autorités environnementales ainsi que le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) du Pays de la Jeune Loire définissent un cadre strict pour l'aménagement du territoire. Ce cadre vise à garantir une harmonie entre les besoins économiques, résidentiels, agricoles et naturels.

Une fois les étapes réglementaires franchies, il est crucial que la population s'approprie les projets et en voit toute l'utilité. Permettre le développement économique des entreprises, ce sont des emplois supplémentaires pour les locaux, des consommateurs pour les commerces de centres-bourgs, une meilleure attractivité des communes et des recettes fiscales pour financer des services publics toujours plus affectés par les coupes budgétaires de l'État.



Les étapes de la création d'une zone

Le projet de la zone d'activités de Bramard illustre bien les défis rencontrés pour proposer du foncier économique aux entreprises. Proposé en 2003 avec des premières acquisitions foncières et engagé en 2014, il concerne une plantation sylvicole de moins de 50 ans.

Ce secteur a été choisi après de nombreux échanges pour éviter de toucher aux zones agricoles souvent impactées par les projets de développement.

De la concertation institutionnelle à la concertation publique

La Communauté de Communes, au niveau du Pays de la Jeune Loire, s'engage dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui définit les orientations d'urbanisation des sols sur plusieurs années en fonction des besoins. Ce schéma prévoit, par exemple, 29 hectares de foncier à vocation économique, une surface dédiée à l'habitat, et des hectares réservés aux voiries.

L'État joue également un rôle clé, notamment dans la gestion du foncier économique, en contrôlant les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et en intervenant projet par projet via divers organismes :

- Les missions régionales d'autorité environnementale (MRAe) : chargées de donner des avis indépendants sur toutes les réglementations environnementales.
- La Direction Départementale des Territoires (DDT) : sous l'autorité du préfet, cette direction met en œuvre les politiques d'aménagement et de développement durables des territoires.

Lors des projets d'urbanisation, divers organismes et associations sont consultés pour recueillir des avis :

- Chambre de l'agriculture
- Chambre de commerce
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Représentants des collectivités voisines
- Associations environnementales

Ces consultations sont suivies d'une enquête publique qui permet de recenser les avis de la population. Il est important de noter que l'enquête publique n'est pas un référendum ; malheureusement ce sont trop souvent les opposants qui participent à ce genre d'enquête et rarement ceux qui sont en faveur du projet.

Éviter, Réduire, Compenser : la démarche ERC

Le projet de création de la Zone d'Activité de Bramard a suivi une démarche **ERC** : Éviter, Réduire, Compenser.

Éviter : Initialement prévue en continuité de la zone d'activité des Champs de Berre à Saint-Just-Malmont, la présence de zones humides et de forêts remarquables a conduit à décaler et réduire le projet, passant de 17 hectares à 11 hectares, impactant seulement une forêt issue de la plantation sylvicole.

Réduire : Pour réduire l'impact sur les espèces protégées, des mesures ont été prises pour déplacer les populations. Des gîtes à chiroptères ont été installés autour de l'espace déboisé, et les écologues ont constaté qu'ils étaient habités. Une barrière à batraciens et un espace de reproduction ont été mis en place pour les maintenir en dehors de la zone de chantier. Un dispositif de captage de l'eau de ruissellement alimentera également le secteur, et un suivi sur plusieurs années est prévu.

Compenser : La compensation est essentielle dans ce type de projet. À Bramard, les mesures de compensation ont été remarquables et saluées par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ainsi que par la FNE43.

Il est prévu de réhabiliter une zone humide à Saint-

Didier-en-Velay, remblayée au fil des années, afin de lui redonner ses fonctions épuratrices et de développement de la biodiversité. Pour 1 200 m² de zones humides impactées à Bramard, **3 000 m² seront réhabilités**. En ce qui concerne les forêts, **43 hectares** seront sanctuarisés (pour 11 hectares impactés), évitant les coupes rases et diversifiant les espèces d'arbres pour favoriser la durabilité et l'absorption du CO² des forêts. Ce plan est **établi sur 80 ans**. Enfin, un Arrêté préfectoral de protection du biotope, le premier de Haute-Loire, est en cours pour réglementer ou interdire certaines activités humaines afin de protéger les milieux de vie des espèces protégées au niveau national. Les compensations seront enclenchées si et seulement si le projet de zone économique aboutit.

Ces mesures transforment un projet d'urbanisation en une opportunité pour l'environnement. Elles s'inscrivent pleinement dans la démarche de la Loi ZAN, qui impose de rendre à la nature la même surface que celle urbanisée.

Un projet bien construit face aux obstacles judiciaires

Malgré ces précautions et une pré commercialisation complète auprès d'entreprises locales, l'avenir de la zone se joue aujourd'hui devant le tribunal, mettant en péril le développement des entreprises concernées sur notre territoire.

A noter qu'il s'agit de quelques opposants, soutenus et financés par des associations de rang national, qui bloquent ce projet en saisissant la justice et en essayant de décourager les entreprises. Celles-ci, candidates ont en effet reçu des courriers leur annonçant que peu importe le verdict, la procédure irait jusqu'à la cour de cassation en les invitant même à quitter notre territoire !

Aujourd'hui il n'existe malheureusement aucune autre alternative en termes de proximité des axes de circulation, de topographie, de maîtrise foncière et de surface sur le territoire de Loire Semène mais même à l'échelle de la Haute-loire.

En attendant la décision de la Cour d'appel de Lyon, toutes les mesures de compensation environnementales sont suspendues, tout comme le développement des entreprises candidates à une implantation sur la zone de Bramard.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
300 000 €

Zone d'Activités des Portes du Velay : une extension à venir

L'extension de la zone d'activités des Portes du Velay est destinée à l'implantation de l'entreprise Novalia (Mob Outillage). Ce projet d'envergure a été travaillé en lien avec l'industriel pour limiter son impact sur l'agriculture. De ce fait, le projet a été réduit de 9 à 8 hectares pour laisser un maximum de terres à l'agriculteur exploitant le terrain.

Pour accueillir l'entreprise, une modification du Plan Local d'Urbanisme de La Séauve-sur-Semène était nécessaire, car la zone initialement prévue ne permettait pas la construction de l'usine en raison d'une conduite de gaz traversant la parcelle constructible. Dans le cadre de cette modification, l'enquête publique a montré un soutien significatif pour le projet avec de nombreux avis favorables.

Consciente de l'enjeu pour l'exploitation agricole, la Communauté de communes a organisé des réunions de médiation pour trouver une solution amiable entre l'agriculteur et l'industriel. La Communauté de communes a contractualisé avec la SAFER pour trouver des terres agricoles de compensation selon des critères définis par l'agriculteur.

Malgré des propositions valables, correspondant aux critères définis avec la SAFER, aucune solution n'a encore été acceptée.

L'ensemble des instances consultées pour ce projet, notamment la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) et les Personnes Publiques Associées (PPA), dans lesquelles siègent la Chambre de l'agriculture, les élus locaux, les chambres consulaires, etc., ont émis un avis favorable au projet, constatant tous les efforts faits par l'industriel et la Communauté de communes pour réduire l'impact du projet.

Le développement économique de Loire Semène repose sur un équilibre délicat entre croissance et préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants. Si les efforts pour réhabiliter les friches et minimiser l'impact environnemental sont louables, les défis restent nombreux. La coopération entre les entreprises, l'État et la population est essentielle pour assurer un avenir prospère et durable pour le territoire. Les projets en cours, malgré les obstacles, montrent la voie à suivre pour concilier développement économique et respect de l'environnement.



La Flachère, une nouvelle pépinière pour les artisans

Soutenir l'émergence des entreprises avec une nouvelle pépinière

La Communauté de Communes Loire Semène réaffirme sa volonté de favoriser l'émergence des entreprises sur son territoire. Pour ce faire, plusieurs pépinières d'entreprises ont été mises en place. À Pont-Salomon, par exemple, la Zone artisanale du Viaduc accueille des entreprises artisanales, tandis qu'à Saint-Just-Malmont, l'Hôtel d'entreprises offre des espaces dédiés aux activités tertiaires.

Une nouvelle pépinière à Aurec-sur-Loire

En septembre 2025, une nouvelle pépinière d'entreprises ouvrira ses portes rue de la Flachère à Aurec-sur-Loire, transformant une ancienne friche en un espace dédié aux artisans. Ce projet innovant proposera plusieurs modules à la location :

- Deux espaces de 600 m²
- Deux espaces de 190 m² chacun
- Deux espaces de 380 m² chacun

Tous les modules comprendront une partie atelier, un espace bureau et sanitaire, ainsi qu'une mezzanine.

De plus, l'ensemble de la toiture sera couvert de panneaux solaires, permettant d'alimenter en électricité les bâtiments communaux et communautaires, une forme d'autoconsommation

collective qui permettra de réduire les dépenses énergétiques. C'est une belle illustration d'un projet économique à vertu environnementale, allant de la réhabilitation d'une friche jusqu'à la production et consommation d'énergie renouvelable.



Opportunités pour les entreprises

Les entreprises souhaitant se positionner sur l'un des modules peuvent dès à présent contacter le service développement économique de la Communauté de Communes. La sélection sera effectuée par le Bureau Communautaire en fonction des projets présentés.

Cette initiative représente une véritable opportunité pour les entreprises désireuses de démarrer leur activité grâce à un loyer modéré.

PLUS D'INFORMATIONS :

SERVICE
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
04 71 75 69 50
mpastre@loire-semene.fr



Plan de
financement

Coût du projet : 2 291 775 € HT



FONDS FRICHES
15 %

Loire Semène
COMMUNAUTÉ
85 %

Les Cafés de l'Éco

Favoriser les Synergies Économiques sur le Territoire de Loire Semène

Loire Semène Communauté s'engage à renforcer les interactions entre ses acteurs économiques pour développer des synergies et encourager les circuits courts. Le constat est simple : même au sein d'une zone d'activités, regroupant de nombreuses entreprises, il n'est pas toujours évident de connaître l'activité des structures voisines.

Lancement des Cafés de l'Éco

Pour favoriser les interactions, dès janvier 2024, une série de rencontres intitulée « les Cafés de l'Éco » a été organisée pour réunir les entreprises du territoire. Ces temps ont été structurés en trois sessions géographiques pour maximiser la participation et la pertinence des échanges :

- Aurec-sur-Loire
- Saint-Just-Malmont, Saint-Didier-en-Velay et Saint-Victor-Malescours
- Pont-Salomon, Saint-Ferréol-d'Auroure et La Séauve-sur-Semène

Ces événements ont connu un vif succès. Chaque représentant d'entreprise a eu l'occasion de se présenter, d'exposer son activité, ses besoins, ses problématiques et ses réussites.

Au total, près de 100 entreprises de tailles différentes et d'activités variées ont participé à ces trois premières rencontres. De l'auto-entrepreneur à l'industriel, en passant par les artisans et les commerçants, la diversité des activités représentées constitue une véritable richesse pour le territoire.

Des Problématiques Communes

Ces rencontres ont permis d'identifier plusieurs problématiques communes aux entreprises du territoire :

- Le coût de l'énergie
- Le besoin de foncier
- Le recrutement

Ces thématiques communes serviront de base pour organiser de futurs cafés avec des spécialistes des différents sujets, afin de tenter de trouver des solutions adaptées.

Photovoltaïque et autoconsommation collective

Le coût de l'énergie est une problématique récurrente évoquée par les entreprises lors des différentes rencontres organisées. Dans un esprit de réduction des coûts et de promotion des énergies renouvelables, la Communauté de Communes Loire Semène a organisé une rencontre avec le bureau d'études Planair et les entreprises du territoire pour discuter du photovoltaïque et de l'autoconsommation collective. Ce système permet aux entreprises de vendre ou d'acheter de l'électricité issue de panneaux solaires à un tarif négocié, favorisant ainsi une production d'énergie verte. Pour le mettre en place, il est nécessaire de créer une structure organisatrice, facilitant la gestion et la facturation entre les participants.

La Communauté de Communes Loire Semène souhaite favoriser cette démarche de production d'énergie verte, soulignant son engagement pour un avenir énergétique durable.

Les prochaines rencontres

D'autres rencontres seront organisées tout au long de l'année. Pour ne rien manquer, inscrivez-vous à la newsletter sur le site internet de Loire Semène Communauté et contribuez au dynamisme de votre territoire.



Un nouveau mode de collecte des déchets par le SICTOM

Déploiement de colonnes en remplacement des bacs

La collecte des déchets en points d'apport volontaire vise à rendre **le service plus efficace et plus rationnel**.

Depuis le début de l'année 2024, le SICTOM Velay Pilat fait évoluer son fonctionnement avec l'installation de colonnes aériennes et semi-enterrées sur le territoire et donc la suppression progressive des bacs collectifs et individuels.

Ces installations permettent une facilitation du geste de tri pour les habitants avec le regroupement des colonnes et une plus grande capacité de stockage ; une meilleure intégration paysagère avec une implantation plus stable évitant ainsi l'envol ou le déplacement des conteneurs.

Ce mode de collecte participe à l'amélioration de la qualité de travail des agents, à la **maîtrise des dépenses et de l'impact environnemental** avec une diminution du nombre de tournées et de kilomètres parcourus par les camions.

EN CAS DE DOUTE :

- Sur internet : ADEME « Que faire de mes déchets ? »
- CITEO - application du « Guide du tri » à télécharger sur mobiles



Guide du tri CITEO

Les bons gestes à adopter pour un meilleur tri

Le verre, recyclable à 100% et à l'infini

Le tri des emballages en verre est le plus assimilé, la grande majorité du verre d'emballage est récupérée par la filière de recyclage.

*Toutefois, la quantité de verre collectée sur le territoire (33.4 kg/hab.) est légèrement inférieure à la moyenne nationale (34kg/hab.), soit **environ 22T supplémentaires qui pourraient être captées chaque année et détournées des poubelles grises.***

Plus la poubelle d'ordures ménagères est lourde, plus la facture augmente pour l'usager.

À noter que :

- Il n'est pas nécessaire de laver les pots en verre, seulement les vider.
- Le couvercle en métal d'un pot en verre se jette avec les emballages (poubelle jaune)
- Tout ce qui est vaisselle (verre de table, assiette, plat) n'intègre pas la filière des emballages en verre. C'est une qualité différente, qui nécessite une autre température de fusion. Direction la déchèterie ou la poubelle d'ordures ménagères..

Les emballages et papiers : tout est plus simple

Pour le reste des emballages, finies les hésitations. Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages et tous les papiers se jettent dans la poubelle jaune.

Pot de Yaourt, canette, carton de pizza gras ou non, opercule en plastique, bouteille en plastique, tube de dentifrice, catalogues, journaux....Poubelle jaune !

23% des déchets collectés dans les poubelles jaunes sont non conformes au cahier des charges du centre de tri et sont donc réorientés vers un centre d'enfouissement.

Les erreurs de tri engendrent un surcoût de l'ordre de 115 000€/an qui pourrait être évité grâce à l'adoption des bons gestes de tri :

- Ne pas les laver
- Les vider de leur contenu
- Les déposer séparés les uns des autres en vrac et sans sac
- Objet en plastique : ce n'est pas un emballage. Il se jette aux ordures ménagères pour les petits objets (cintre, brosse à dents...) et en déchèterie pour les plus gros objets.

Compostage

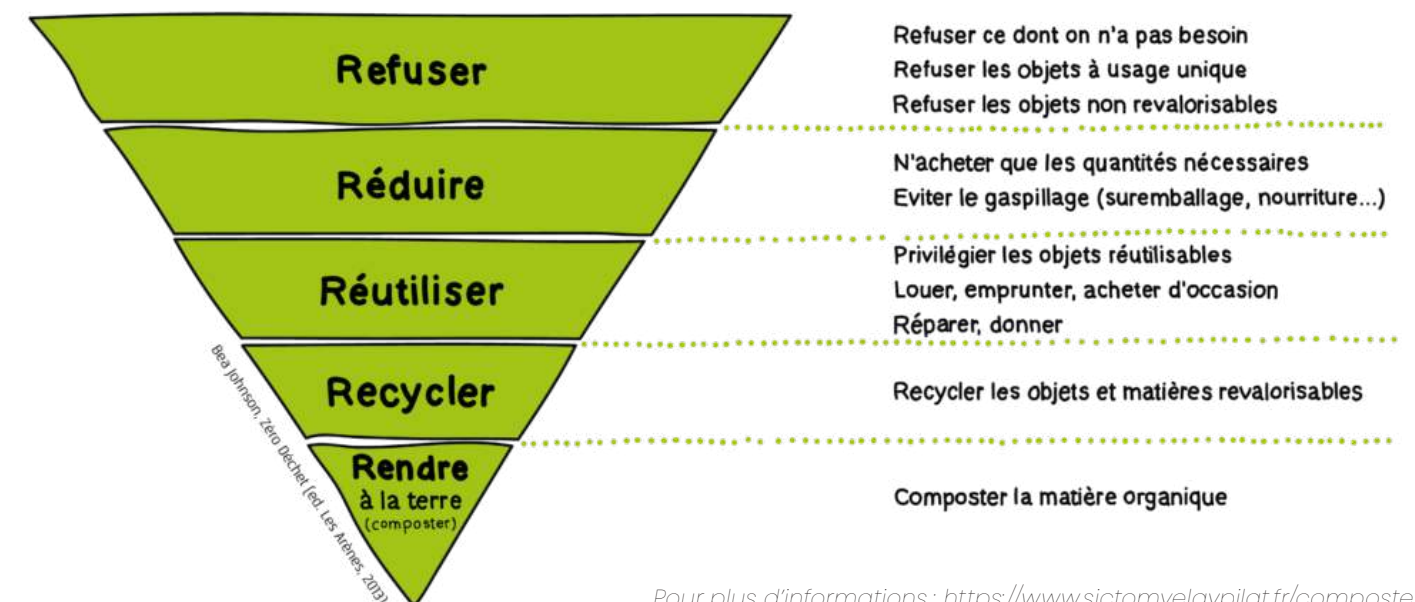
La loi AGECL Anti-Gaspillage Économie Circulaire a introduit une généralisation du tri à la source des biodéchets en 2024, le SICTOM oeuvre pour mettre en place cette pratique vertueuse à travers le développement du compostage, qu'il soit individuel ou collectif.

Le compostage permet de produire son propre engrais naturel et ramener à la terre ce qu'elle nous donne, on parle d'économie circulaire.

Il permet de réduire de 30% le poids des poubelles, ce qui permet de maîtriser les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Sur le territoire de Loire Semène, le SICTOM organise des réunions publiques dans le but de former les habitants sur les techniques de compostage et sur la gestion des déchets verts. Depuis 2023 : 8 réunions, 426 composteurs individuels distribués, 15 sites de compostage partagé installés.

La vraie bonne idée : moins de déchets / Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas



Pour plus d'informations : <https://www.sictomvelaypilat.fr/composter/>

Plan Climat – De bons résultats et des axes d'amélioration enclenchés

Le Contrat d'Objectifs Territorial est une démarche volontaire des collectivités territoriales accompagnée par l'ADEME (Agence de l'Environnement Et de la Maîtrise de l'Énergie). Il permet de renforcer la politique locale en matière de transition écologique et économique. Il est porté par le Pays de la Jeune Loire en coopération avec 4 des 5 Communautés de Communes qui le compose : Loire Semène, Haut Lignon, Haut Pays du Velay et Marches du Velay-Rochebaron.

Un référentiel s'articulant en deux chapitres, Climat Air Energie et Economie circulaire, permet d'établir un état des lieux et des pistes d'amélioration. Chaque chapitre est divisé en actions à mettre en place et un score de performance est établi. Ainsi le score de la CCLS sur le volet CLIMAT AIR ENERGIE est de 21% d'actions réalisées et 12% programmées. Un score honorable qui montre que la démarche est enclenchée.

Un plan d'action est mis en place sur cette thématique afin de cibler les actions prioritaires comme :

- **L'élaboration d'un schéma** directeur d'alimentation en eau potable
- **Soutien de l'attractivité et de l'activité** du territoire, notamment en centre bourg
- **Soutenir et développer les projets groupés d'autoconsommation collective** pour les entreprises.

Préserver les ressources en eau : un projet d'Interconnexion pour St-Didier-en-Velay et La Séauve-sur-Semène

L'année 2022 a été marquée par des records de chaleur en France, se classant comme l'année la plus chaude jamais mesurée et la seconde moins arrosée depuis le début des relevés en 1959. Cette situation climatique exceptionnelle a mis en évidence la vulnérabilité de certaines infrastructures d'approvisionnement en eau.

Défis Climatiques et Impact sur l'Approvisionnement

La station de Saint Didier/La Séauve, qui puise son eau de surface dans «La Semène», a fait face à de grandes tensions en matière d'approvisionnement pendant cette période de sécheresse. La station de la Clare a dû pomper dans la rivière au-delà des seuils autorisés à plusieurs reprises pour répondre à la demande. Le cours d'eau a, en effet, subi des étiages sévères ces dernières années.

Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

En 2023, la Communauté de Communes Loire Semène a porté un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP), qui recommande une interconnexion et une diversification des ressources en eau. Le schéma a également identifié des secteurs de canalisations présentant des fuites potentielles dans les deux communes concernées. Ce projet d'interconnexion est également préconisé dans le cadre du SDAEP de Haute-Loire, soutenu par le Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Accord de Résilience de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau a mis en place un accord de résilience, dans lequel Loire Semène a été retenue pour bénéficier de subventions destinées à des travaux de sécurisation.

Ce soutien financier est crucial pour la réalisation des travaux nécessaires à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable.

Projet d'Interconnexion et Sécurisation

Pour mettre fin au risque de rupture dans la distribution d'eau potable et avoir une ressource de secours en cas de problème sanitaire, la Communauté de Communes Loire Semène a décidé d'interconnecter les communes de La Séauve et Saint-Didier avec la station de traitement de l'Herbret.

Les travaux prévus consistent à relier le réservoir du Fraisse, situé sur la commune de Saint-Victor-Malescours, au réservoir de Jabry, situé sur la commune de Saint-Didier-en-Velay. Le réseau de tous les hameaux de Saint-Didier-en-Velay (Montméat, La Roche Brocard et Le Poyet) sera également repris. L'interconnexion permettra aussi de proposer d'autres sources d'eau potable (en cas de pollution inopinée) ou plus durables.

Calendrier et Impacts Financiers

La consultation des entreprises pour les travaux a eu lieu en juin 2024, avec un début des travaux en octobre 2024. Les travaux de sécurisation, ainsi que la réfection de la station de traitement de la Faye, auront un impact financier sur le budget de l'eau potable de la Communauté de Communes Loire Semène. Selon les premiers retours du bureau d'étude Altério, les tarifs actuels ne permettent pas de couvrir le coût des services nécessaires.

Ce projet d'envergure d'interconnexion témoigne de la nécessité d'une vision globale pour la gestion de l'eau. Seule la Communauté de Communes a la capacité de porter un tel projet pourtant essentiel. Rappelons que ce n'est qu'en 2020 que la compétence a été transférée depuis les communes vers la communauté de communes. Et 4 ans plus tard, les travaux vont pouvoir commencer.



COÛT DU PROJET : 653 646 € HT



30 %



10 %



60 %

Une Société Publique Locale pour gérer et exploiter l'eau potable

Depuis 2015, la loi NOTRe invite nos territoires à une refonte de l'exercice de certaines compétences, dont l'eau et l'assainissement. La Communauté de Communes Loire Semène s'est saisie, sans attendre, de ces sujets depuis 2018 pour l'assainissement et 2020 pour l'eau.

La nouvelle échéance de 2026 précipite les collectivités voisines qui n'avaient pas preuve de la même anticipation, à s'organiser. La décision des Marches du Velay-Rochebaron, souhaitant créer leur propre régie, déstabilise en profondeur la structuration du SELL entraînant par la même occasion sa dissolution, au profit de la création d'une SPL.

La dissolution du SELL sera effective au 1^{er} janvier 2025. L'ensemble des éléments à répartir entre les membres a été mis sur la table : personnel, bâtiments, matériels, véhicules, stocks, dette, résultats financiers,... et fait l'objet d'accord. À compter du 1^{er} janvier 2025, l'eau potable sera exploitée par une Société Publique Locale mutualisée entre le Syndicat des Eaux de la Semène, de Montregard et Loire Semène.

La prévention des inondations : une priorité

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par l'État en janvier 2018. Ce transfert de compétence s'est fait sans dotation de l'État, qui laissait la possibilité aux intercommunalités d'augmenter les impôts, ce qui n'a pas été le choix fait jusque là par Loire Semène.

Afin de réaliser l'étude de prévention des inondations, la Communauté de Communes a sollicité des fonds européens FEDER sur le programme 2014-2021.

Pour continuer à prévenir au maximum les inondations sans augmenter les impôts, Loire Semène souhaite mettre en place un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) en lien avec l'EPAGE. Ainsi, le programme pourra être financé. Il a été demandé aux communes du territoire de faire le tri dans les actions qui ont été proposées par le cabinet chargé de l'étude. Les communes ont identifié les actions qui nécessitent une intervention immédiate et celles qui peuvent attendre la mise en place du PAPI et donc l'accès à des subventions.

Au total, une trentaine d'actions ont été pré-ciblées par les communes pour un montant prévisionnel de 1,7 M€.



Renaturation du Sambalou à Saint-Just-Malmont

Véritable poumon vert à 2 pas du centre-bourg de Saint-Just-Malmont, le Sambalou offre une richesse de faune et de flore, qu'il est nécessaire de valoriser.

Dans le cadre de son initiative pour faire des Gorges de la Loire un territoire d'excellence en matière de pleine nature, la Communauté de Communes s'engage à réhabiliter les sites naturels remarquables, comme celui du Sambalou.

Un parcours en libre accès sera créé pour permettre la compréhension des milieux humides, l'embellissement de l'espace et l'amélioration du cadre de vie pour les habitants et les promeneurs de passage.

Le projet de restauration du cours d'eau et de renaturation de la zone humide de Riopaille à Saint-Just-Malmont est au cœur de cette initiative et se déroule en 2 phases de travaux.

Phase 1

La première phase, qui s'est déroulée en 2020, a consisté en la création et l'installation de platelages et de passerelles en bois, permettant d'observer et de traverser les zones humides et le cours d'eau. Le cours d'eau a été redirigé au niveau du lavoir, et des fascines d'hélophytes (une structure composée de plantes hydrophiles enchevêtrées et assemblées de manière à former un barrage) ont été installées.

Phase 2

La deuxième phase, située en aval du lavoir, prolonge les travaux de la phase 1, en assurant la liaison des deux espaces sous la route nationale. Cette phase vise plusieurs objectifs, notamment l'amélioration écologique, la réduction des risques d'inondation, et le développement des espaces naturels touristiques de proximité. Des infrastructures telles qu'un bike parc, des aires de jeux pour enfants et des espaces de pique-nique, seront mises en place pour enrichir l'offre touristique et récréative.

Les travaux ont commencé en juillet et devraient prendre fin courant septembre 2025.

Ce projet participe pleinement à l'amélioration du cadre de vie des habitants et offre une réelle alternative pour les touristes en recherche de nature.



COÛT DU PROJET : 1 329 182 € HT



Aménagement des Berges de la Semène à Pont-Salomon

Envie de flâner en bord de rivière ? Profitez d'un cadre agréable en pleine nature ? Les berges de la Semène de Pont-Salomon pourront bientôt répondre à toutes ces attentes ! Touristes et locaux bénéficieront d'un espace dédié à la tranquillité.

La Communauté de Communes, en lien avec la commune de Pont-Salomon, poursuit son engagement dans la valorisation des sites naturels remarquables, avec le projet d'aménagement touristique des berges de la Semène à Pont Salomon.

L'objectif est de rendre cet espace naturel attractif et adapté aux habitants et aux touristes en recherche de nature. Bientôt l'espace proposera :

- Un espace détente familial avec des jeux pour enfants,
- Un chemin de promenade le long de la Semène avec des zones de détente comme un ponton et des baignoires de soleil,
- Un verger en libre accès avec des buissons fruitiers,
- Un terrain de pétanque permettant également la compétition



COÛT DU PROJET : 611 295 € HT



Une salle d'escalade indoor à Aurec-sur-Loire

Imaginez un endroit où vous pouvez grimper librement, sans corde ni harnais, accessible à tous, que vous soyez un débutant curieux ou un grimpeur aguerri en quête de nouveaux défis.

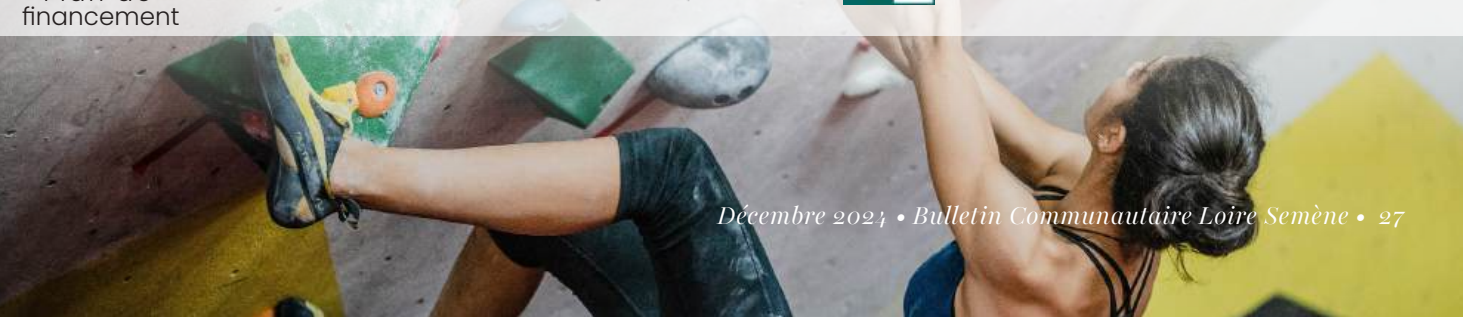
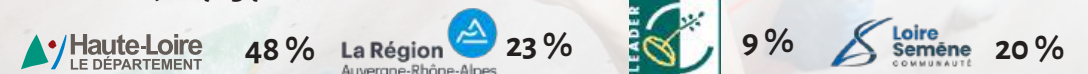
L'objectif principal est de proposer une expérience complète de l'escalade sur le territoire Loire Semène, aussi bien en intérieur qu'en extérieur. La nouvelle salle indoor sera dédiée à l'escalade de bloc, une discipline accessible et sans contrainte de temps, permettant une pratique libre et spontanée. Elle viendra ainsi compléter l'offre déjà proposée et qui connaît un véritable engouement : le site naturel de la Fayette à Saint-Ferréol-d'Auroure.

Cette salle d'escalade constituera un produit unique sur le territoire des Gorges de la Loire, permettant une pratique pour les habitants mais aussi ouverte aux associations locales et aux établissements scolaires. Avec une attention particulière portée par la Communauté de Communes, à l'aménagement et à la diversité des parcours, elle saura séduire aussi bien les débutants que les grimpeurs expérimentés. Cet espace constituera un atout supplémentaire pour attirer des visiteurs, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

Les habitants et les visiteurs pourront bientôt profiter d'une infrastructure moderne et adaptée, pour découvrir ou redécouvrir les joies de l'escalade !



COÛT DU PROJET : 785 728 € HT





Loire Semène **Territoire d'avenir.**



AUREC-SUR-LOIRE • LA SÉAUVE-SUR-SEMÈNE • PONT-SALOMON • SAINT-DIDIER-EN-VELAY
SAINT-FERRÉOL-D'AURORE • SAINT-JUST-MALMONT • SAINT-VICTOR-MALESCOURS